



Assurance Vie non payée 13 ans après le décès de mon Père

Par **Patrick094**, le **05/05/2015** à **01:31**

Bonjour,

Je viens d'être très récemment informé par la CNP que mon Père possédait une Assurance Vie et qu'il m'avait désigné comme étant l'unique héritier. Je n'étais nullement au courant de ce fait.

Or mon Père est décédé en septembre 2002 à l'âge de 70 ans (cela fera donc bientôt 13 ans...) et sa succession avait été réglée en bonne et due forme auprès d'un Notaire.

Les questions que je me pose sont les suivantes: Les intérêts de son assurance vie souscrite depuis septembre 1995 ont ils continués à évoluer depuis la date de son décès ou se sont ils arrêtés à cette date ?

N'ai-je pas un recours en Justice afin de contraindre la CNP à me verser des indemnités pour défaut de m'avoir activement recherché ?

Je trouve malhonnête et scandaleux que cet Assureur ne recevant plus ni nouvelles, ni primes de mon Père ait dû attendre presque 13 ans pour retrouver mon existence...

J'attends vos conseils dans les meilleurs délais avant de leur renvoyer leur dossier, car je crains qu'en le faisant cela vaille acceptation.

Avec tous mes profonds remerciements.

Bien cordialement.